



Assemblée générale

Distr. limitée
22 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 98 de l'ordre du jour

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Suisse : projet de décision*

Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution [73/27](#) de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [73/27](#) du 5 décembre 2018, [74/29](#) du 12 décembre 2019 et [75/240](#) du 31 décembre 2020,

Notant que le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale a tenu sa session d'organisation et ses première et deuxième sessions de fond en 2019 et 2020 et que sa troisième et dernière session de fond s'est tenue du 8 au 12 mars 2021, conformément à la décision 75/550 de l'Assemblée générale en date du 31 décembre 2020,

Décide d'approuver le rapport final adopté le 12 mars 2021 par le Groupe de travail à composition non limitée¹ et les recommandations qui y sont formulées.

* Pour se prononcer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra décider d'examiner, directement en séance plénière, l'examen du point 98 de l'ordre du jour.

¹ Voir [A/75/816](#).

